La Chaux-de-Fonds, jeudi 12 octobre 1944 — Cinquante-neuvième année. — N° 48

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS : Un an Six mois
Suisse . . . Fr. 17.30 Fr. 8.65
Union postale . Fr. 31.— Fr. 15.50
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèques postaux IV b 426

Paraissant le Jeudi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL
Responsable de la partie des annonces : Publicitas S. A., Succursale de Neuchâtel

ANNONCES :
suisses 15 centimes le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

La conférence internationale de la sécurité

III. Les trois plans *

Il y a entre les Nations-Unies — et c'est un gain certain — entente de principe sur trois points:

Création d'une Assemblée, composée de représentants de toutes les nations qui aiment la paix, sur la base de l'égalité et de la souveraineté;

Création d'un Conseil, formé d'un petit nombre de membres. Les quatre grandes Nations-Unies y figurent de façon permanente, les autres Etats à tour de rôle, par élection;

Création d'une Cour de justice internationale, qui s'emploiera à trouver une solution pacifique à tous les différends et recherchera les moyens de maintenir la sécurité.

Où l'on ne s'entend pas encore, et où les thèses s'affrontent, c'est lorsqu'on veut construire sur cette base. Disons, tout de suite, qu'on est peu informé sur les débats de Washington, la presse s'en est plainte à plusieurs reprises.

Le Plan russe, pour autant donc qu'on croit le savoir, prévoit les mesures suivantes contre l'Etat perturbateur, et dans l'ordre d'une pression croissante: rupture des relations diplomatiques; sanctions économiques et financières; interruption des communications télégraphiques, ainsi que par fer et par air, blocus complet; démonstrations navale et aérienne. Moscou insisterait sur la constitution d'une force de police aérienne, formée de flotilles britanniques, américaines et russes.

D'autre part, l'U.R.S.S. ne voudrait rien savoir d'une organisation de la sécurité qu'on mettrait sous le même toit que d'autres institutions. A son avis, on doit scinder nettement les fonctions. La sûreté internationale est une chose, le commerce et les transports, les finances et la monnaie, les conditions sociales, l'hygiène, le problème des réfugiés en sont d'autres.

Le plan réaliste et pratique des Russes leur aurait déjà valu l'approbation de milieux influents. Cependant, on n'en cèle pas les difficultés, quand ce ne serait que le mode de recrutement du corps d'aviation, son stationnement, surtout son commandement.

Il y a plus. Le Congrès américain, dit-on, ne voudrait jamais engager le contingent national hors de la sphère d'influence de l'Union, qu'il étendrait au maximum au Pacifique occidental et à l'Atlantique oriental. Mais, cette conception soulève la question épineuse des zones d'influence et celle, non moins malaisée à résoudre, des points d'appui stratégiques.

Enfin, les Puissances anglo-saxonnes sont partisans d'une organisation universaliste, à laquelle elles désireraient qu'on remît les tâches les plus variées, non seulement politiques, mais économiques, sociales et culturelles. Leurs projets, parents, suivraient, dans leurs grands traits, le programme que Sumner Welles vient d'esquisser dans son ouvrage « Années de décision ».

Cependant, il serait erroné d'admettre que les plans des Alliés occidentaux ne présentent aucune divergence. Il en est déjà en ce qui concerne leur interprétation juridique. Le Plan des Etats-Unis, désigné comme un « modèle de perspicacité », fixe les moindres détails, comme il est d'usage en matière législative américaine. Les Anglais, en revanche, se rattachent à la conception européenne: ils fixent certaines règles et s'accordent quelque élasticité dans l'application.

La conférence de Dumbarton pourrait fournir aux Etats-Unis l'occasion de modifier leur politique extérieure, de passer d'une « attitude négative » à une « attitude positive ». Il est certain, en particulier, que si Hitler et Mussolini avaient eu la conviction que l'Union nord-américaine interviendrait avec toute sa puissance s'ils tentaient de conquérir le monde par la violence, ils se seraient abstenus.

Le Plan britannique vise, avant tout, à éviter la répétition des erreurs de Versailles: la liquidation de la guerre doit être séparée de l'organisation de la paix. Aussi, Londres proposera-t-il la création d'un état-major qui assisterait le Conseil des Nations-Unies. Ce comité militaire se composerait des plus hautes autorités des quatre armées. Il fixerait la composition des troupes d'occupation et leurs tâches. Des comités régionaux, où pourraient figurer de petits Etats, surveilleraient la mise en vigueur de ses décisions.

Pour ce qui est du Conseil de la nouvelle Ligue, les Anglais, comme leurs Alliés, prévoient quatre membres permanents, peut-être cinq, si l'on comprend un jour la France; ce sont ces derniers qui, à l'unanimité, comme on le veut aussi à Washington, prendraient la responsabilité de sanctions contre un Etat récalcitrant. Par contre, Londres ne pense pas élargir le Conseil à onze membres; elle ne voit pas l'utilité de la représentation directe des petites nations.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les plans des trois grandes Nations-Unies. Se différencient-ils beaucoup de l'organisation de l'ancienne S. d. N. ? Qu'en pensent les petits Etats ? Nous y venons ! Ch. B.

* Voir « Fédération Horlogère » du 7. 10. 1944.

Les recettes douanières

En septembre 1944, les recettes douanières ont atteint 4,5 millions de francs, soit 2,7 millions de moins que pendant le même mois de l'année précédente. Durant les neuf premiers mois de l'année, elles se sont élevées à 69,3 millions, contre 98,5 millions pour la période correspondante de 1943. La diminution de recettes par rapport à 1943 est donc au total de 29,2 millions de francs.

Le coût de la vie à fin septembre

L'indice suisse du coût de la vie, qui est calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, s'inscrivait à 208 (juin 1914 = 100) ou à 151,6 (août 1939 = 100), sans changement par rapport à la fin du mois précédent. L'indice de l'alimentation s'inscrivait à 215,4 (— 0,1 %) et l'indice du chauffage et de l'éclairage (le savon inclus) à 159,2 (+ 0,7 %). Les indices de l'habillement et du logement sont repris à leurs chiffres les plus récents, soit respectivement à 248,1 et à 175,5.

Division du service commercial des C. F. F.

En modification de l'ordonnance d'exécution du 9 octobre 1923 de la loi fédérale sur l'organisation et l'administration des chemins de fer fédéraux, la division du service commercial prévue à l'article 7, chiffre 7, comprendra dorénavant deux sections: celle du trafic des marchandises et celle du trafic des voyageurs. Ces deux sections, qui existaient déjà à l'origine, avaient été réunies en une seule en 1924.

UN TRUSQUIN

AVEC VIS MICROMÉTRIQUE
NOUVEAU, PRATIQUE, PRÉCIS

Réf. : 0.0001 mm.

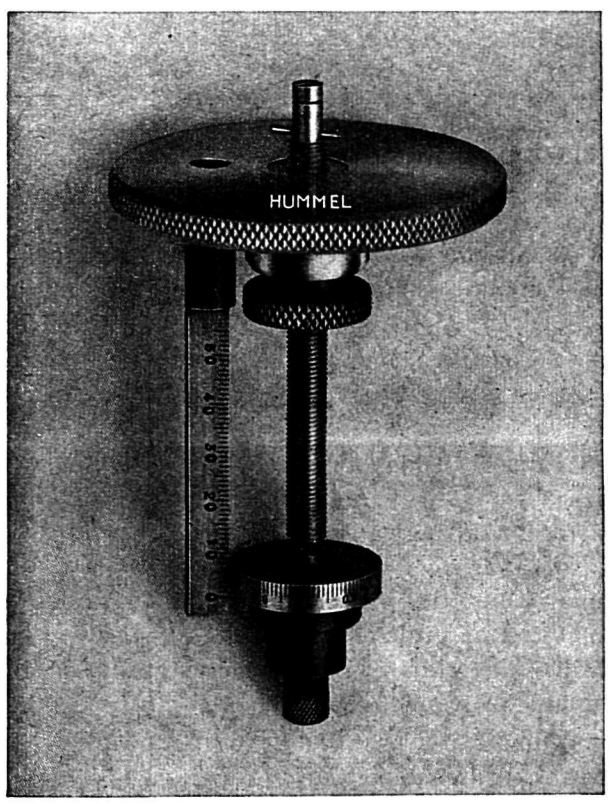

CONCESSIONNAIRES

HUMMEL FILS & Co

LA CHAUX-DE-FONDS

Suppression du contre-blocus

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que les mesures de contre-blocus viennent d'être supprimées avec effet immédiat. Il en résulte en conséquence que les contingents quantitatifs ou l'obligation d'obtenir un certificat d'accompagnement (Geleitschein) pour les envois destinés à la France ou transitant par ce pays tombent dès maintenant. Il en résultera ainsi une plus grande facilité pour les exportateurs d'horlogerie particulièrement touchés par les mesures restrictives entrées en vigueur il y a plus de quatre ans.

Il ne faut malheureusement pas perdre de vue que le contingentement de la reprise des dollars par la Banque nationale suisse subsiste encore et que, par conséquent, il n'y a pas pour le moment d'amélioration dans les exportations destinées aux pays utilisant le dollar comme moyen de payement. Les contingents de clearing qui existent pour certains pays ne sont pas non plus modifiés.

Il faut néanmoins enregistrer avec satisfaction la disparition de mesures dont l'industrie horlogère a fortement ressenti les effets et espérer que les autres restrictions qui existent encore en matière d'exportation pourront dans un avenir plus ou moins rapproché être, sinon totalement supprimées, du moins fortement atténuées, particulièrement en matière de reprise des dollars.

La Chambre suisse de l'horlogerie renseignera plus complètement encore les intéressés sur les conséquences de la disparition du contre-blocus par l'envoi d'une circulaire.

Restrictions d'importation

Nouvelle-Zélande

La réglementation 1945 concernant les licences d'importation contient les modifications suivantes relativement aux contingents d'importation de l'horlogerie suisse:

Montres particulièrement du genre pour l'armée 100 % des importations de 1938. Valeur départ fabrique ne devant pas dépasser 35 francs.

Les licences 1944 sont prolongées au 30 juin 1945 si les commandes ont été passées avant le 1er novembre 1944. Les autorités recommandent l'annulation des commandes non exécutées passées à des fournisseurs outremer sur la base de licences qui sont venues à échéance dans l'entre-temps à moins qu'il n'y ait suffisamment de réserves sur la base des licences actuelles pour permettre le dédouanement de telles marchandises à leur arrivée. Les licences de 1944 délivrées en remplacement de licences 1943, de même que les licences 1943 prolongées à 1944, expireront définitivement à fin décembre 1944.

TERMINEUR routiné et consciencieux est prié de faire offres pour terminages grandeur 10 1/2″ cal. 150, Fontainemelon, et 10 1/2″ cal. 1187 renforcé AS, seconde au centre, avec Incabloc. Ecrire avec références sous chiffre P 10469 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Fabricant d'horlogerie

demande à entrer en relations avec fabricant ou grossiste pour livraisons régulières de petites pièces ancre soignées et bon courant, spiral breguet ou plat. Faire offres sous chiffre P 5201 J, à Publicitas Saint-Imier.

Chronomètre de marine

en parfait état de marche, à vendre pour cause de décès. Marque Georges Blackie, fournisseur de l'Amirauté, Londres. Conditions avantageuses. Offres sous Z 4803 Y, à Publicitas Neuchâtel.

IMPRIMEURS: HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

Service postal avec l'étranger

Il est fait savoir que la voie des Balkans n'est maintenant plus praticable, elle non plus. Pour le moment, il ne peut par conséquent être accepté, dans le service européen, que les envois postaux à destination des pays suivants:

Allemagne	L Av C	Pologne (Gouvernement général)	L Av
Corse	Av*	Portugal	Av*
Danemark	L Av C	Slovaquie	L C
Espagne	Av*	Suède	L Av C
Finlande	L Av	Turquie	Av*
Gibraltar	Av*	URSS	Av*
Gde-Bretagne	Av*	Vatican, Cité du	Av*
Hongrie	L Av C	Yougoslavie :	
Irlande	Av*	Croatie	L Av C
Italie :		territoires occupés par l'allemagne et l'Italie	L Av
partie nord	L Av C	territoires occupés p. la Hongrie	L Av C
partie sud	Av*		
Malte	Av*		
Norvège	L Av		
Pays-Bas	L		

L = Objets de correspondance Av = Correspondances-avion C = Colis postaux Av* = Lettres jusqu'à 20 gr. et cartes postales, par voie aérienne.

A destination de pays extra-européens (sans le Japon et les possessions japonaises, les territoires d'Asie occupés par le Japon, la Thaïlande et Rhodes), des lettres jusqu'à 20 gr. et des cartes postales peuvent, avec surtaxe, être transportées par la voie des airs par la ligne Berlin—Lisbonne, laquelle, contrairement à ce qui a été publié, n'a pas suspendu son service. Les envois pour lesquels il n'existe aucune possibilité de transport seront, dans la mesure du possible, rendus aux expéditeurs.

Amnistie fiscale

La question de l'octroi d'une amnistie fiscale générale en corrélation avec l'introduction de l'impôt anticipé a été soulevée à nouveau aux Chambres fédérales. En effet, dans une motion la commission des pouvoirs extraordinaires invite le Conseil fédéral à décréter une amnistie générale en connexion avec l'introduction de l'impôt anticipé. D'autre part, dans un postulat, la même commission invite le Conseil fédéral à examiner s'il ne serait pas indiqué, à l'occasion de l'institution d'une amnistie générale en connexion avec l'introduction de l'impôt anticipé, de relever le taux de cet impôt.

Jusqu'à présent, le Conseil fédéral avait estimé que l'octroi d'une amnistie fiscale était du ressort des cantons, l'opinion de la Conférence des directeurs cantonaux des finances étant partagée à ce sujet. Il sera donc intéressant de voir le sort que les Chambres réserveront à la nouvelle démarche de la commission des pouvoirs extraordinaires du Conseil national.

Foire suisse d'échantillons

Le Comité de patronage de la Foire suisse de l'horlogerie siège à Neuchâtel

Le Comité de patronage de la Foire de l'Horlogerie de Bâle, qui compte actuellement 17 membres représentant les différentes régions et les différents genres de la production horlogère suisse, s'est réuni presque au complet le 21 septembre à Neuchâtel. Le Professeur Brogle, directeur de la Foire Suisse, qui assumait la présidence, a, dans un exposé lapidaire, signalé les nombreux problèmes que soulève en particulier l'extension prise dans tous les groupes par la participation.

De la discussion très animée qui suivit on peut déduire avec satisfaction qu'on fait pleinement confiance à la Foire dans l'accomplissement de sa mission et qu'on est convaincu aussi que l'industrie horlogère saura continuer à s'affirmer à l'avenir. Ce sont deux ordres du jour de confiance qui fortifient la direction de la Foire dans sa ferme résolution de trouver une solution propre à assurer le parfait épanouissement de la section horlogère qui est dès lors un des pôles attractifs de la manifestation.

LA FÉDÉRALE
COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES
ZURICH
Fondée en 1881
Incendie, Vol, Dégâts d'Eau, Bris de Glaces, Auto-Casco, Transport, Valeurs, Crédit, Caution
ASSURANCES

Commerce extérieur

Nicaragua - Papiers d'accompagnement pour expéditions de marchandises

La « Feuille officielle suisse du commerce », no 126 du 1er juin 1944 stipulait que le visa des factures pour des expéditions de marchandises à destination du Nicaragua ne pouvait être délivré que sur présentation d'un permis d'importation « permiso de importacion ».

Le Consulat de la République du Nicaragua, à Berne, communique que de tels permis d'importation conformes à l'ordonnance du 24 juin 1944 pour des marchandises ne provenant pas des Etats-Unis d'Amérique, ne sont plus nécessaires.

Paraguay - Factures consulaires (Envois par poste)

Conformément à un avis reçu d'Asuncion, seules des factures commerciales non légalisées et non pas des factures consulaires sont exigées pour tous les envois postaux, y compris les colis postaux et quels que soient le poids et la valeur de ces derniers.

Les dépenses de l'assurance-chômage en 1943

Au cours de l'année 1943, une somme globale de 12.362.000 francs a été versée à titre d'indemnité aux personnes se trouvant en chômage sans qu'il y ait de leur faute. Cette somme représente les dépenses totales de l'assurance-chômage et de l'aide aux chômeurs dans la gêne (appelée naguère « aide extraordinaire de crise »). Au regard de l'année précédente, l'indemnisation a diminué de 2.910.000 francs en chiffre rond. En outre, il y a lieu de remarquer qu'en raison des augmentations de salaire et des allocations de cherté de vie, les indemnités journalières d'assurance-chômage ont passé de 5 fr. 68 à 6 fr. 30 et celles aux chômeurs dans la gêne de 4 fr. 98 à 5 fr. 47. Les indemnités d'assurance-chômage ont été versées conformément aux dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 14 juillet 1942 réglant l'aide aux chômeurs pendant la crise résultant de la guerre et qui est entré en vigueur le 1er janvier 1943.

L'indemnisation a été en régression pour tous les groupes professionnels, si ce n'est pour le groupe des ouvriers de l'habillement et ouvriers du cuir et celui des ouvriers sur métaux. Par suite des conditions atmosphériques relativement clémentes pendant les mois d'hiver, l'assurance-chômage n'a pas eu à supporter de trop fortes charges, notamment pour les ouvriers du bâtiment; il y a lieu de remarquer à ce sujet qu'une somme de plus de 200.000 francs a été versée, à la charge de l'assurance-chômage, aux ouvriers des chantiers de construction d'intérêt national qui ont chômé partiellement par suite des conditions atmosphériques. Pour ce qui est de l'aide aux chômeurs dans la gêne, les dépenses se sont élevées au total à 219.000 francs. Cette somme se répartit sur 12 cantons. Les allocations ont été versées sur la base des dispositions de l'arrêté du Conseil fédéral du 23 décembre 1942 réglant l'aide aux chômeurs dans la gêne et qui est entré en vigueur le 1er janvier 1943.

Transports maritimes suisses

Communication no 83 de l'Office de guerre pour les transports, du 9 octobre 1944

Exportation

Lisbonne-Philadelphie:

« Marpessa » XX, mise en charge à Lisbonne vers le 25 octobre 1944.

« Stavros » XXI, mise en charge à Lisbonne vers la mi-novembre 1944.

Lisbonne—Buenos-Ayres:

« St-Gotthard » XX, mise en charge à Lisbonne dans la première quinzaine de novembre.

☛ Correspondance commerciale avec la France

Nous acceptons des courriers pour la région horlogère française. Chaque lettre est à nous envoyer en double. Ces courriers sont acheminés régulièrement via Coldes-Roches—Besançon.

L'Information Horlogère Suisse,
La Chaux-de-Fonds

VENTILATION S. A.

STAEFA (ZURICH)

STAEFA

Spécialiste dès 1890

Dépoussiérage industriel avec ou sans filtrage de l'air
Récupération de métaux précieux
Conditionnement de l'air pour locaux de mesurage
Ventilation et chauffage par air chaud

Téléphone 93.01.36

ÉTAMPES ET DÉCOUPAGES SOIGNÉS
pour l'horlogerie et l'électricité

CH. BAERTSCHI

Mécanicien, Faiseur d'étampes
Maison fondée en 1899

ST-IMIER
Rue du Soleil 7
Téléphone 41

Tous genres de découpages – Toutes séries

Spécialités:
Masses - barettes
Tirettes avec plots emboutés
Pièces repassées
Anglages
Rondelles pr taillages

Travail consciencieux
Prix modérés

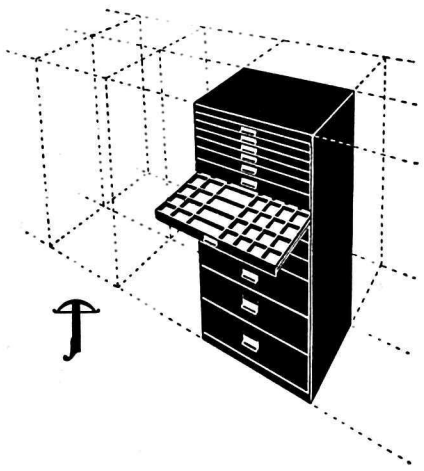

LES ARMOIRES A OUTILS
ET TIROIRS POUR ÉTABLIS

Union

GARANTISSENT UN ORDRE PARFAIT

FABRIQUE DE COFFRES-FORTS
UNION S. A. - ZURICH

TÉLÉPHONE 2.17.58

UNE BONNE PUBLICITÉ

EST LE PIONNIER DE TOUTE ORGANISATION COMMERCIALE; A ELLE LES TRAVAUX D'APPROCHE

PUBLICITAS

TÉLÉPHONE 5.42.25
RUE DE L'HOPITAL 20 (1er étage)
NEUCHATEL
est à votre disposition

NOUVEAUTÉ POUR MONTRES **AUTOMATIC**
DISPOSITIF BREVETÉ

Sans bride glissante
Pour tous calibres
RÉSERVE DE MARCHE 42 - 46 hrs

Renseignements :
CH. E. VOIROL 8, rue Michel-Chauvet **GENÈVE**

MICROMÉCANIQUE S.A.
NEUCHATEL

Jauges-tampons et **bagues** «MSA» ± 0.001 mm., utilisées dès 1925 dans toute l'horlogerie

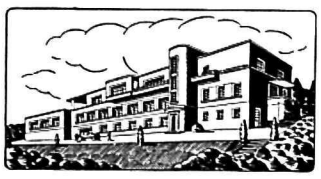

Calibres à limites «ISA». Calibres-étalons, dès 1919. **Micromètre «MAGISTER»** au 1/1000 de mm. Stock permanent: environ 80.000 jauges. Les plus hautes attestations et références

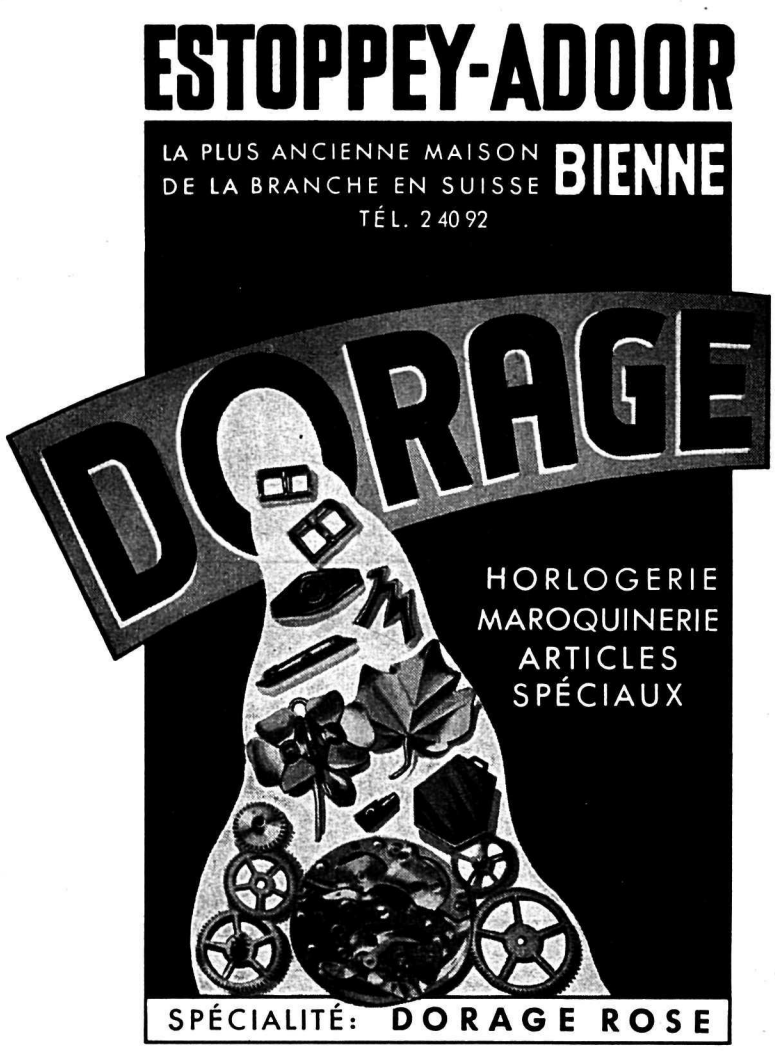

Registre du commerce

2/8/44. — **Celsa S. à r. l.,** à Benken (St-Gall). Sous cette raison sociale, il existe depuis le 18 juillet 1944 une société à responsabilité limitée, établie conformément aux statuts. Elle a pour objet la fabrication et la vente de boîtes de montres de montres et d'autres articles du même genre. La société peut aussi s'intéresser, participer à des entreprises identiques ou semblables ou encore acquérir de telles entreprises. La société reprend de la maison E. Schubiger & Co. S. A. à Uznach, selon contrat d'achat du 15 juillet 1944, la fabrique située à Benken, figurant au cadastre sous les nos 21 et 41, au Starberg, Benken. Le prix d'achat de 90.000 francs est acquitté par un paiement au comptant de 15.000 francs, par la reprise de l'hypothèque de 50.000 francs grevant la propriété et qui était détenue par le Fonds de Prévoyance de la maison E. Schubiger & Co. S. A., Uznach, et par l'établissement d'une hypothèque de 25.000 francs en faveur du vendeur. Le capital de la société est de 20.000 francs et se compose des apports de fondateurs suivants: 1. Celsa Esser-de Zanett, originaire de Muri (Argovie) domiciliée à Mogelsberg 19.000 francs dont 15.000 francs ont été versés au comptant (le consentement du mari a été donné). 2. Johann Kamm, originaire de Kerenzen (Glaris), domicilié à Mogelsberg, 1000 francs dont 750 francs ont été versés au comptant. Toutes les communications aux associés sont faites par lettres recommandées et publiées dans la Feuille officielle suisse du commerce. La direction commerciale est confiée à l'associée Celsa Esser-de Zanett, qui possède la signature individuelle. La procuration est accordée au Dr Gottfried Esser, originaire de Muri (Argovie), domicilié à Mogelsberg. Adresse de l'entreprise: Starberg.

27/8/44. — **H. Buvelot,** à Genève. Le chef de la maison est Henri Buvelot, de Nyon (Vaud), à Genève, séparé de biens de Maria, née Kempf. Fabrication de bijouterie, joaillerie et d'émaux. Rue de la Coulouvrenière 13.

31/8/44. — **Société anonyme des Montres Eros (Eros Watch Co. Ltd.),** à Porrentruy. La société a, dans son assemblée générale du 18 août 1944, procédé à la revision de ses statuts. La société est engagée par la signature individuelle des membres du conseil d'administration. La société a nommé seul membre du conseil d'administration Ernest L'Eplattenier, des Geneveys-sur-Coffrane, à Porrentruy, en remplacement de Hans Hallauer, Charles Schneider et Henri Knecht. Ernest L'Eplattenier engage donc la société par sa signature individuelle. Les signatures collectives conférées à Hans Hallauer, Charles Schneider et Henri Knecht sont radiées. Sont nommés fondés de procuration: Charles Schneider, de Langenbruck, et Henri Knecht, de Hinwil, les deux à Porrentruy; ils engagent la société par leur signature collective à deux. Le capital social de 5000 francs est entièrement libéré.

1/9/44. — **Louis Jedeikin,** à Zurich. Exportation de montres, etc. La procuration est donnée à Louise Kroik, née Esrin, originaire de Berne, domiciliée à Zurich. Les locaux de l'affaire ont été transférés chez Louise Kroik-Esrin, Steinstrasse 50.

4/9/44. — **F. Balbiani,** à Zurich. Commerce d'horlogerie, bijouterie et articles de mode. Cette raison sociale est radiée ensuite de cessation de commerce.

5/9/44. — **Szaja, dit Schaya, Sully Watch,** à Bienne. La raison sociale est modifiée comme suit: **S. Schaya, Sully Watch.** Le but de l'affaire est la fabrication et la vente de montres ainsi que le commerce en gros de fournitures de bicyclettes. Locaux du commerce: Silbergasse 11.

6/9/44. — **Juliette Boillat,** à Sion, horlogerie. La raison est radiée par suite de remise de commerce. La suite des affaires est reprise par la société en nom collectif « Donzé et Farine, successeurs de J. Boillat », à Sion.

7/9/44. — **Donzé et Farine, successeurs de J. Boillat,** à Sion. Antoine Donzé, des Breuleux, à Sion, et Marguerite Farine, de Saignelégier, à Sion, ont constitué sous cette raison sociale une société en nom collectif qui a commencé le 1er août 1944. La société reprend le commerce de la maison « Juliette Boillat », à Sion, radiée. Horlogerie. Rue du Rhône.

19/9/44. — **Walter Meylan,** à La Chaux-de-Fonds, fabrication d'horlogerie compliquée. La raison est radiée par suite de décès du titulaire. L'actif et le passif sont repris par la maison « Jean-Pierre Gygi-dit-Guy », inscrite ce jour, à La Chaux-de-Fonds.

19/9/44. — **Jean-Pierre Gygi-dit-Guy »,** à La Chaux-de-Fonds. Le chef de la raison est Jean-Pierre Gygi-dit-Guy, de Kappelen (Berne), à La Chaux-de-Fonds. Cette raison a repris l'actif et le passif de la maison « Walther Meylan », radiée ce jour, à La Chaux-de-Fonds. Fabrication d'horlogerie. Rue Jacob-Brandt 4.

20/9/44. — **Betty Stranner-Frieden,** à Berne, bijouterie. La raison sociale est radiée ensuite de remise de commerce. L'actif et le passif sont repris par la maison H. Stranner-Frieden, à Berne, conformément à l'avis ci-dessus.

20/9/44. — **H. Stranner-Frieden,** à Berne. Le chef de la maison est Heinrich Stranner, allié Frieden, originaire de et domicilié à Berne. La maison reprend l'actif et le passif de la maison précitée Betty Stranner-Frieden, à Berne, bijouterie, Kramgasse 79.

20/9/44. — **Usine Genevoise de Dégrossissage d'Or,** Succursale de Bienne. Société par actions avec siège social à Genève. Charles Stern et Louis Brandt se sont retirés du Conseil d'administration et n'ont pas été remplacés. Leurs signatures sont radiées.

21/9/44. — **P. Roth S. A.,** Fabrique de pierres d'horlogerie, à Lyss, avec siège social à Lyss. La procuration individuelle est accordée à Peter Roth, fils d'Hermann, originaire de Grindelwald, domicilié à Lyss.

2/10/44. — **Manufacture des Montres Universal, Perret et Berthoud S. A.,** à Genève. L'administrateur et setaire du conseil Raoul Perret, de Renan (Berne), est maintenant aussi de Genève.

Brevets d'invention

Cl. 71 c, No. 233897. 18 décembre 1942, 20 h. — Pièce d'horlogerie permettant de déterminer l'heure locale par l'avzimut et la hauteur d'un astre en fonction des coordonnées géographiques d'un lieu et inversément la hauteur et l'azimut d'un astre en fonction de l'heure locale et des coordonnées géographiques du lieu. — **Aram K. Hissarlian,** fabrique d'horlogerie, Grenchen (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie, Berne.

Cl. 71 e, No. 233898. 28 juin 1943, 20 h. — Montre à remontage automatique. — **Fernand Reymond,** Le Sentier (Vaud, Suisse). Mandataire: Edmond Lauber, ing. dipl., Genève.

Cl. 71 e, No. 233899. 29 juin 1943, 20 h. — Montre à remontage automatique. — **Fernand Reymond,** Le Sentier (Vaud, Suisse). Mandataire: Edmond Lauber, ing. dipl., Genève.

Cl. 71 f, No. 233900. 31 mars 1942, 17 ½ h. — Boîte, principalement mais non exclusivement pour montre. — **Henri Colomb,** Avenue Béthusy 74, Lausanne; et **Tavannes Watch Co. S. A.,** Tavannes (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 233901. 31 mars 1942, 18 ½ h. — Boîte de montre-bracelet. — **Werner Schmitz,** fabricant de boîtes de montres, Grenchen (Suisse). Mandataires: Bovard et Cie, Berne.

Cl. 71 f, No. 233902. 15 janvier 1943, 18 ½ h. — Montre étanche. — **Aimé Burdet,** Saint-Sulpice (Neuchâtel, Suisse). Mandataire: Dr W. Schmid, Neuchâtel.

Cl. 71 f, No. 233903. 1er avril 1943, 18 h. — Remontoir étanche. — **Pierre Faivre,** Rue du Crêt 12, La Chaux-de-Fonds (Suisse). Mandataire: A. Bugnion, Genève.

Cl. 71 f, No. 233904. 11 juin 1943, 19 h. — Palier amortisseur de chocs pour axe de mouvement d'horlogerie. — **Ebauches S. A.,** Faubourg de l'Hôpital 8, Neuchâtel (Suisse). Mandataire: W. Koelliker, Bienne.

Cl. 71 e, No. 214944. — Remontoir pour montres.

Cl. 71 f, No. 159982. — Montre-bracelet comportant une boîte susceptible de se retourner entièrement sur elle-même dans un support.

VITRIERS
—
MEULES
DIAMANTÉES
—

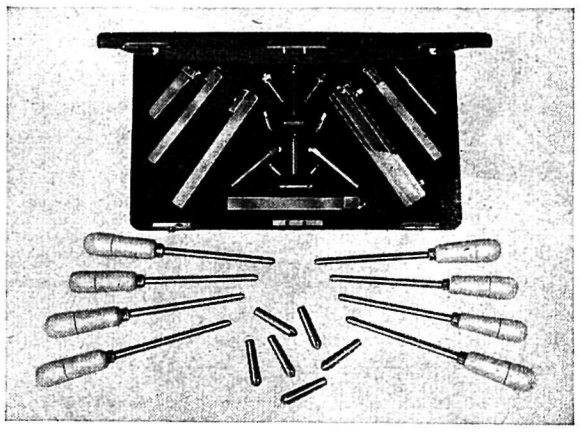

DIAMANTS
POUR
TOURNAGE
ALÉSAGE
CHARRIOTAGE
FILETAGE
—

S. H. KAHL - GENEVE
OUTILS DIAMANTÉS

Hellefors

ACIER EN BANDES

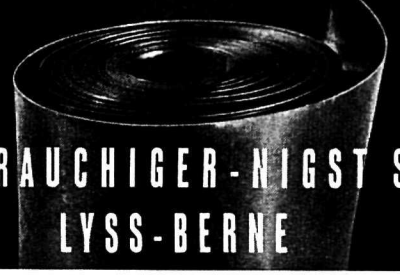

FR. FRAUCHIGER-NIGST S. A.
LYSS-BERNE

Fabricants - Grossistes

Nous livrons par grandes séries montres ancres, 7 rubis bascule, ou 15 rubis à vue, à des prix très avantageux. Qualité, garantie, présentation parfaite. Ecrire sous chiffre P 4175 N, à Publicitas Neuchâtel.

CHRONOGRAPHES

Maison d'horlogerie cherche manufacture ou établisseur spécialisé et bien organisé, à même de fournir régulièrement mouvements et chronographes complets en exclusivité. Seule manufacture bien établie et toujours au courant des dernières nouveautés sera prise en considération. Ecrire sous chiffre P 10458 N, à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

Fabricant d'horlogerie ayant personnel qualifié,

entreprendrait commandes

régulières en petites pièces de 5 à 10 ½". Entreprendrait éventuellement terminages. Faire offres sous chiffre S 22809 U, à Publicitas Bienne.

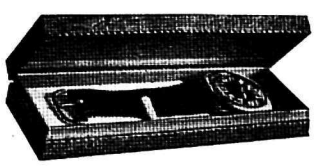

Etuis soignés
pour montres soignées

Demandez notre riche collection d'étuis classiques et fantaisie

J. LANGENBACH S. A., LENZBOURG
Spécialistes du Cartonnage chic **(Argovie)**

Abonnez-vous à
„LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE"

LYDIAX
STEUDLER & FILS, PIVOTAGES
LA CHAUX-DE-FONDS TÉLÉPHONE 2.29.63
Vous garantissent un pivotage soigné et des livraisons rapides

Au conseil d'administration des C. F. F.

Le Conseil d'administration des C. F. F. s'est réuni vendredi à Berne, sous la présidence de M. Ernest Béguin. Le **budget pour 1945,** qui fut extrêmement difficile à établir du fait de la situation économique et politique incertaine, était le principal objet inscrit à l'ordre du jour.

Le **budget de construction** du chemin de fer et de ses entreprises accessoires prévoit une dépense de 37,4 millions de francs, ce qui — étant donné un renchérissement de 50 % — équivaut exactement aux 25 millions de francs fixés comme limite avant la guerre par le Conseil fédéral. L'essentiel est de poursuivre à un rythme accéléré l'électrification des lignes encore exploitées à la vapeur. Cela implique l'achat de nouveaux véhicules moteurs électriques. Mais l'administration ne perd pas de vue non plus le doublement des voies sur certains parcours, le renouvellement progressif du matériel roulant, l'amélioration des installations de sécurité et la modernisation des dispositifs et des réseaux de voies dans les gares. Toutefois, seuls figurent au budget les travaux absolument nécessaires, pour lesquels il est possible, selon toute probabilité, d'obtenir du matériel.

Le **budget d'exploitation** ne fut pas plus facile à établir que les précédents, vu qu'il est encore impossible d'évaluer les recettes de transport avec précision. Bien que la plus stricte économie soit observée dans toutes les branches de l'administration et de l'exploitation, les dépenses se monteront, d'après le budget, à 350,5 millions de francs. De cette somme, 163,2 millions sont prévus pour l'entretien de la voie et du matériel roulant, ainsi que pour les achats de matériel, soit 28,8 millions de francs de plus que dans les comptes de 1943. Cette augmentation sensible des dépenses fait nettement ressortir l'importance du renchérissement. Dans le budget, **le compte de profits et pertes** se solde par un excédent de dépenses de 35 millions de francs. Le conseil d'administration a approuvé le budget pour 1945, qui sera soumis à l'Assemblée fédérale.

Pour succéder à M. Francis Torche, décédé, le Conseil d'administration a, à l'unanimité, nommé secrétaire général M. Fritz Wanner, docteur en droit, de Zurich. Il a ensuite ratifié les contrats passés avec diverses entreprises pour les travaux d'infrastructure de la double voie entre Brunnen et Sisikon, et entendu un rapport détaillé de la Direction générale sur l'extension des quais et des voies à la gare aux voyageurs de Berne.

IMPRIMEURS: HAEFELI & Co, LA CHAUX-DE-FONDS

Avis de l'Information Horlogère Suisse

LA CHAUX-DE-FONDS
Rue Léopold-Robert 42

Enquête

Les maisons qui recevraient des demandes de
Americo Monteiro & Co., Lisbonne,
sont priées de se renseigner chez nous.

Les maisons qui ont des prétentions à faire valoir contre :
E. Nassim & Sons, autrefois à Singapour, actuellement à Bombay,
sont priées de s'annoncer chez nous.

Les sociétaires qui auraient des difficultés avec
EUJGMO GRPUN VLIRHJNY,
sont priés de nous le faire savoir.

Mise en garde

Nous mettons en garde contre:
Ernst Schmid, Obergässli 13, Bienne.

Disparus

Nous recherchons:
Edvin Nilsson, ci-devant Folkungagatan 60, Stockholm.
Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

Fabrique d'horlogerie

pouvant occuper une cinquantaine d'ouvriers, cherche relations, collaboration ou association susceptible d'assurer une exploitation adéquate. Excellentes références et discrétion assurée. Intéressés, disposant de sérieuses possibilités, sont priés de faire offres sous chiffre P 4286 N, à Publicitas Neuchâtel.

CADRANS MÉTAL

Importante fabrique de cadrans cherche pour entrée immédiate ou époque à convenir

chef de fabrication qualifié

Place absolument stable et possibilité de s'intéresser à l'affaire plus tard. Offres sous chiffre J 22871 U, à Publicitas Bienne.

FAVAG

Fabrique d'appareils électriques S. A., Neuchâtel, engage

jeune horloger complet

pour être mis au courant de la fabrication, du montage et du contrôle des horloges électriques. Pourrait par la suite, être chargé de travaux de montage et d'installation chez nos clients, en Suisse ou à l'étranger, dès que l'exportation sera possible. Sont exigés: apprentissage complet avec diplôme, si possible expérience. Place stable pour article de paix. Faire offres écrites avec copies de certificats et photographie.

Maison d'exportation à Bienne cherche pour développement département fournitures-rhabillage

EMPLOYÉ
(employée)

versé (e) dans la branche. Adresser offres sous chiffre P 8010 U, à Publicitas Neuchâtel.

Fabrique de Pierres Fines
BABEY & Co.
PORRENTRUY
Tel. 3.24

Abonnez-vous à

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

Brevets
d'invention seront obtenus et mis en valeur rapidement et consciencieusement en Suisse et à l'étranger par la Maison PERUHAG, Schwanengasse 4 à Berne. Agences dans toutes les grandes villes. Demandez les prospectus.

SCIAGES

très soignés, par séries de 30.000 seraient exécutés à très bonne condition. Offres sous chiffre 1347, à Publicitas Locarno.

Dame
CHERCHE TRAVAIL
à domicile. Offres sous chiffre Sc 22864 U, à Publicitas Bienne.

Maison suisse cherche relations avec fabricants de chronographes bracelets pour livraison de

chronographes
plaqué or

Offres avec prix et délai de livraison sous chiffre Q 22886 U, à Publicitas Bienne.

ON OFFRE A VENDRE

216 montres 10 1/2″ AS 984, 15 r., shock-resist, cad. 33 mm., pl. or 10 ans, genres assortis,
144 montres 10 1/2″ AS 984, 15 rubis, shock-resist, cadran radium, fond acier, étanches,
216 chronographes 13 3/4″, Hahn 48, 17 rubis, 2 poussoirs, antimagnétiques, fond acier
216 dito, plaqué or 10 ans.

S'adresser sous chiffre P 5179 J, à Publicitas Bienne.

ON OFFRE A VENDRE

144 montres 5 1/4″, 15 rubis, or 18 carats, genres assortis,
144 montres 5 1/4″, 15 rubis, fond acier, verres optiques, genres assortis,
72 montres 5 1/4″, 15 rubis, plaqué or 10 ans, verres optiques, genres assortis.

Faire demande sous chiffre P 5178 J, à Publicitas Saint-Imier.

Malgré tous les obstacles...

obéissant au rythme des saisons, ces gracieuses hirondelles s'en vont inlassablement, au début de chaque hiver, à la recherche de cieux plus propices.

Inlassablement aussi, le « Guide des Acheteurs » va confirmer chaque année, jusqu'aux derniers recoins du Monde la magnifique vitalité de notre Horlogerie Suisse.

PROTEXO

LA PREMIÈRE, LA PLUS BELLE, LA PLUS GRANDE MANUFACTURE DU MONDE DE BRACELETS-MONTRE EN MATIÈRE SYNTHÉTIQUE!